ADRESSE
DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE
AUX HABITANS DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE,

Arrêtée dans la Séance du 13 Août 1791.

ARRÊTÉ
DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE,

Portant envoi de deux Députés, pris dans ſon ſein, auprès de l'Aſſemblée Nationale, & priere à M. VERNINAC-ST.-MAUR, l'un des Médiateurs de la France, de ſe rendre à Paris en même temps que les Députés, pour diriger leurs démarches, à l'effet de parvenir à la réunion à l'Empire Français, & à l'Organiſation.

Du 18 du même mois.

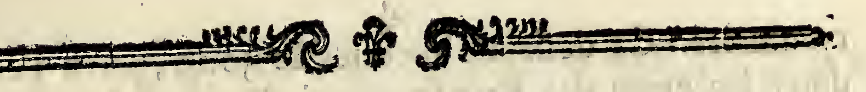
FORMULE DU SERMENT

Prêté par les Électeurs du Département de Vaucluſe.



A AVIGNON,

De l'Imprimerie de SABIN TOURNAL, Imprimeur de l'Aſſemblée Electorale du Département de Vaucluſe. *Août* 1791.



ADRESSE

DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE

AUX HABITANS DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE,

Arrêtée dans la Séance du 13 Août 1791.

NOS CHERS COMPATRIOTES,

GRACES aux ſoins généreux des Médiateurs de la France, nous touchons au terme de notre révolution; la malveillance & l'erreur pourroient ſeules en arrêter la marche, & produire encore des commotions, des ébranlemens capables de renverſer l'édifice que nos travaux élevent à la Conſtitution, pour le bonheur du peuple Vaucluſien.

Lorſque la Nation Françaiſe, en formant la baſe d'un nouveau Code de Lois, eut établi au milieu d'elle l'empire de la liberté & de l'égalité, vous voulûtes marcher ſur ſes traces; vous briſâtes vos chaînes, par l'expreſſion ſeule de votre volonté d'adopter la ſublime Conſtitution, dont les principes victorieux avoient détruit tous les abus, toutes les

tyrannies. Ce désir de secouer le joug, jetta l'effroi dans les ames des despotes, qui depuis si long-temps l'appesantissoient sur vos têtes. Vous les avez vus s'agiter, se rallier, & réunir tous leurs moyens de force & de perfidie pour vous replonger dans les fers. Victimes d'une longue oppression, vous avez encore résisté pendant une année entiere aux attaques combinées de vos tyrans, de leurs vils satellites, & de tous les sectateurs de l'ancien régime.

Chaque Commune étoit, pour ainsi dire, devenue le théâtre d'une guerre particuliere. Ce choc universel avoit renversé toutes les institutions sociales; l'anarchie étoit à son comble; & de l'anarchie à la servitude, vous n'avez qu'un pas à faire. Il falloit donc rallier tous les membres du corps politique, & les rattacher les uns aux autres, par un contrat national. Tels sont les motifs qui avoient provoqué le pacte fédératif, & créé, si nous osons nous exprimer ainsi, l'Assemblée électorale du Département de Vaucluse.

Les travaux de cette Assemblée approchoient de leur terme. Une Administration bienfaisante, la distribution prompte & gratuite de la justice alloient succéder à la dilapidation des deniers publics, & au trafic honteux qui se pratiquoit dans nos Tribunaux. La liberté & la Constitution alloient fleurir dans ces contrées, que le gouvernement sacerdotal sembloit avoir vouées à une ignominie éternelle.

Les ennemis du bien public virent avec désespoir crouler toutes leurs espérances. Ils cesserent de ma-

chiner ſourdement. On les vit ſe réunir, & former ſous le titre hypocrite de la paix & de l'union, une aſſociation dangereuſe, que leur perfidie & l'ignorance du peuple transformerent bientôt en un attroupement de contre-révolutionnaires.

Quel fut l'aveuglement de ceux que des inſinuations criminelles déterminerent à s'armer pour replonger leur patrie dans les horreurs de l'eſclavage? Les races futures ne pourront croire qu'à la fin du dix-huitieme ſiecle, au milieu de l'empire Français, il ſe ſoit trouvé des hommes ignorans, & avilis au point de devenir eux-mêmes les inſtrumens de leur oppreſſion & les aſſaſſins de leur liberté (*); & que quelques-uns d'eux, éclairés par l'expérience, ſe ſoient vus réduits, auſſitôt après leur défaite, à déplorer leur égarement, & à ſe féliciter du non ſuccès de leurs armes.

Il eſt inutile de vous rappeller les ſuites déſaſtreuſes d'une guerre dans laquelle les bons Citoyens ne ſauroient trouver de conſolations, ſi elle n'eût

---

(*) Quelques particuliers, voulant ramener ſous le joug du Pape les ci-devant Etats d'Avignon & Vénaiſſin, parvinrent à égarer certaines Communes, & à établir une coalition ſous le titre d'*Aſſemblée de Ste. Cécile*. Les commiſſaires de ce conciliabule leverent une armée. La Commune de Carpentras ſe croyant menacée fit avec cette fédération un traité d'alliance défenſive, & déclara en même temps qu'elle ne vouloit ni concourir ni participer aux arrangemens politiques, qui feroient le réſultat des travaux de cette Aſſemblée du Haut-Comtat. On peut même dire, à la gloire des Citoyens de Carpentras, qu'au moment où ils connurent les projets qu'on machinoit à Sainte-Cécile, la Garde Nationale & la Société des Amis de la Conſtitution les dénoncerent aux Départemens voiſins & à toutes les Sociétés patriotiques.

été entreprise pour la cause de la liberté. L'erreur sera bientôt entiérement dissipée. La réunion des esprits & des cœurs, opérée presque généralement, assure notre révolution, & doit vous faire oublier vos divisions & vos déchiremens.

Quelques Communes ont, il est vrai, manifesté leur désir de vivre sous la domination du pontife romain ; mais elles sont réduites à une minorité si vaine, si impuissante, qu'il ne leur restera que le mépris des autres parties du corps social, & la honte d'avoir prononcé leur vœu pour la servitude.

Mais les dominateurs qui ont si cruellement égaré les habitans infortunés de ces Communes, cherchent à propager l'erreur & la calomnie dans le Département, & semblent vouloir encore faire prévaloir leur systême tyrannique. Il ne leur reste plus qu'un moyen, celui de vous faire partager leur haine pour le corps Electoral, & leur désir de le dissoudre avant qu'il ait pu mettre le sceau à la révolution qui doit assurer votre tranquillité & votre bonheur.

Il est du devoir des Représentans du peuple Vauclusien de le prémunir contre les insinuations de la malveillance, & de faire connoître ses intentions & le but de ses travaux. Réunie en exécution des articles de paix, reconnue par la Loi du 4 Juillet comme le corps représentatif de la Nation, l'Assemblée électorale doit compte à tout le Département des opérations importantes auxquelles elle se livre.

Tous les actes où étoit consigné votre vœu d'être réintégrés à l'empire Français, n'avoient pas

encore ſatisfait l'Aſſemblée Nationale, ils ne lui avoient pas paru revêtus du grand ſceau de la liberté.

Les Médiateurs de la France, après avoir fait ceſſer les horreurs de la guerre, ont déſiré que vous prononçaſſiez de nouveau votre volonté ſur l'adoption d'un gouvernement pour les ci-devant états d'Avignon & du Comtat réunis. Déja plus des deux tiers des Communes ſe ſont empreſſées de manifeſter leur déſir de vivre ſous l'empire des lys. Bientôt elles auront toutes rempli ce préalable néceſſaire, & l'Aſſemblée Nationale pourra mettre un terme à ſa longue indéciſion ſur notre ſort, ſi des raiſons de politique & d'intérêt général, ne lui font une loi de la prolonger encore.

Cet objet étoit ſans doute de la plus haute importance. Auſſi l'Aſſemblée électorale s'y eſt-elle entiérement livrée.

Elle s'eſt occupée auſſi des moyens de procurer à tout le Département une connoiſſance parfaite de tous les détails de la fortune publique ; elle vient de former un Comité qui mettra ſous vos yeux le bilan national, & vous découvrira tous les beſoins & toutes les reſſources de l'Etat.

Son attention s'eſt auſſi portée ſur l'Adminiſtration proviſoire des biens que la Conſtitution a rendus à la Nation, & ſur les domaines uſurpés par le tyran dont vous avez ſecoué le joug ; elle peſe actuellement dans ſa ſageſſe les moyens de prévenir les dilapidations de cette portion immenſe de la fortune publique, en attendant qu'elle ſoit ſoumiſe

à la ſurveillance des adminiſtrations établies par la Loi.

L'établiſſement des Juges de paix ſatisfera bientôt auſſi aux premiers beſoins de la juſtice. La ſociété en a une ſoif preſſante. Aſſez long-temps le crime a promené au milieu de nous ſa tête impunie. Il faut que les violateurs de la Loi ſubiſſent enfin la peine de leurs forfaits, & nous avons bien ſenti que la confiance, la paix, l'ordre public & la liberté ne pourroient s'établir & ſe maintenir que par la juſtice.

La création des Corps adminiſtratifs & judiciaires eſt ſubordonnée à la déciſion de notre ſort qui ſera prononcé par l'Aſſemblée Nationale : s'écarter de cette opinion, ſeroit une choſe déraiſonnable, ſi cette déciſion eſt auſſi prochaine que nous le déſirons ; mais ſi les circonſtances où ſe trouve la France, ne lui permettoient pas de nous recevoir encore dans ſon ſein, alors une organiſation ſalutaire ne devroit-elle pas mettre un terme à l'anarchie dont nous ſommes enveloppés, & vous faire jouir de tous les bienfaits de la Conſtitution, qui ſont devenus l'objet de vos plus cheres eſpérances ?

Telles ſont les queſtions que nous traitons ſous les yeux des Médiateurs de la France, & de concert avec eux : elles vous intéreſſent toutes également, & vos deſtinées ſeront le réſultat de nos travaux. Peuple Vaucluſien, accordez-nous toute votre confiance ; vous le devez à notre civiſme, à notre amour pour la liberté & pour le bien public ;

quoi que puiſſent vous dire les méchans & les conſpirateurs, ne doutez jamais de la pureté de nos intentions & de notre perſévérance. Fideles à nos ſermens, nous ſacrifierons nos fortunes & nos vies pour vous rendre libres, heureux & Français.

DUPRAT, *Préſident.*

AUTHEMAN, WATON, Secrétaires,

RUCHON, Secrétaire-Archiviſte.

ARRÊTÉ

DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE,

Portant envoi de deux Députés auprès de l'Assemblée Nationale, & priere à M. Verninac-St.-Maur, l'un des Médiateurs de la France, de se rendre à Paris en même temps que les deux Députés, pour diriger leurs démarches, à l'effet de parvenir à la réunion à l'Empire Français, & à l'Organisation.

Du 18 Août 1791.

L'Assemblée Électorale, informée que des malveillans, dont l'intention perfide est d'empêcher l'effet bienfaisant de la Médiation, & de faire renaître le désordre & la guerre civile dans le Département de Vaucluse, répandent que son dessein est de constituer les États d'Avignon & du Comtat en république; également informée que des Communes se plaignent qu'elle outrepasse ses pouvoirs, en s'écartant de la ligne qu'elle s'est tracée à elle-même dans les Préliminaires de paix signés à Orange, déclare que son voeu le plus cher est que le Département de Vaucluse soit réuni à l'Empire Français, que les Articles conventionnels portés aux Préliminaires de paix, sont pour elle la plus respectable des Lois, & que ses intentions sur l'établissement des Corps

administratifs, sont consignées dans son Adresse au peuple du Département de Vaucluse, de maniere à ne laisser aucune inquiétude : En conséquence, elle arrête qu'il sera nommé dans son sein, au scrutin, deux Députés qui se rendront auprès de l'Assemblée Nationale avec M. *Rovere* aîné, ci-devant Député par l'Assemblée, à l'effet de lui témoigner conjointement avec M. *Tissot*, aussi Député par l'Assemblée, sa reconnoissance d'avoir bien voulu rétablir la paix dans les deux États d'Avignon & du Comtat, & pour la supplier de mettre le comble à ses bienfaits, en les réunissant dans le plus court délai à la France.

Arrêté, en outre, que M. *Verninac-St.-Maur*, l'un des Médiateurs de la France, qui a seul suivi les opérations de l'Assemblée, sera prié très-instamment de se rendre à Paris en même temps que les Députés de l'Assemblée, pour diriger leurs démarches vers le but si désiré de sa réunion à l'Empire Français, & par conséquent vers le terme non moins désiré d'une organisation, que l'horrible état d'anarchie sous lequel le Département est près de succomber, rend chaque jour plus indispensable.

Arrêté enfin que, pour qu'il ne reste aucun doute sur les sentimens de l'Assemblée, le présent Arrêté sera rendu public par la voie de l'impression, de même que le Serment porté par le pacte fédératif, & qui a été prêté par les Electeurs individuellement, pour être imprimés à la suite de l'Adresse au peuple Vauclusien.

f 60a

FORMULE DU SERMENT

Prêté par chacun des Membres de l'Assemblée Electorale du Département de Vaucluse.

NOUS jurons d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi, & de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, & acceptée par le Roi : Nous jurons en outre de rester inviolablement unis entre nous, de réunir tous nos efforts pour accélérer & assurer notre réunion à la Nation Française, & de sacrifier nos fortunes & jusques à la derniere goutte de notre sang pour nous défendre contre ceux qui oseroient tenter de s'opposer à une si noble entreprise, de nous ravir la liberté que nous avons conquise, & de nous replonger sous le joug d'un despote quelconque.

Collationné & trouvé conforme à l'original, par nous Président & Secrétaire de l'Assemblée Electorale du Département de Vaucluse, séante à Bedarrides. Signés *DUPRAT*, Président; RUCHON, Secrétaire-Archiviste.